ARRETE MUNICIPAL
n° 2023/PM/094

*Arrêté portant réglementation provisoire de permis de stationnement sur les voies communales et départementales situées en agglomération, pour la réalisation de travaux ou déménagements effectués par des entreprises ou particuliers pour une durée limitée à 7 jours*

Nous, Maire de la Commune de CARBONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code pénal et notamment l'article R 610-5
Vu le Code de la route,
Considérant, le caractère urgent ; fréquent ; constant ou répétitif des demandes de permis de stationnement sur les voies communales et départementales situées en agglomération, pour la réalisation de travaux ou déménagements effectués par des entreprises ou particuliers,

ARRETONS

*Article 1er* : Le demandeur est autorisé à occuper le domaine public sur des places de stationnement situées sur les voies communales ou départementales en agglomération pour la réalisation de travaux ou déménagements effectués par des entreprises ou particuliers. Cette autorisation est limitée à 7 jours.
Article 2 : Cette autorisation ne prend pas en compte les demandes de pose d'échafaudage ; nacelles, grues ; ou tout autre demande pouvant engendrer un danger pour les piétons.
Article 3 : La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.
Article 4 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

*Article 5* : Ampliation sera donnée à :
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Carbonne,
- Madame la Directrice Générale des services,
- Monsieur le Chef de service de Police municipale,

Fait à CARBONNE,
Le 13 Juin 2023

Le Maire

Denis TURREL

MAIRIE de CARBONNE (Haute-Garonne)

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 Rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cedex 7.*